

**REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2017**

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE**

L'an deux mil dix-sept le sept avril, à compter de onze heures, le bureau communautaire, sur convocation en date du 30 mars 2017 de Monsieur le Président, conformément aux articles L. 2121- 10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Salle du rez-de-chaussée de l'hôtel d'agglomération, sous la présidence de Monsieur Christophe DEGRUELLE, Président.

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS :**

DEGRUELLE Christophe, BAUDU Stéphane, FROMET François, TONDEREAU Alain, LESCURE Pierre, SIMONNIN Benoît, BAILLY Françoise, CROSNIER-COURTIN Yves, TROTIGNON Chantal, CONTOUR Michel, THIOULET François, BOURSEGUIN Yann, CHARZAT Gérard, MORETTI Jean-Marc, GASIGLIA Jean, LEFEBVRE Jean-Pierre, GUIMARD Serge, GALLARD Lionella, BOULAY Jean-Albert, PASQUET Joël, CROISSANDEAU François, GENUIT Eliane, BORDE François, BOURGUEIL Claudette, GUILLON Didier, GEORGE Yves, GUETTARD Philippe, GUELLIER Jean-Yves, LEHOUELLEUR Yves, DARNIS Michel, MORESVE Maryse, PANNEQUIN Bernard, VEE Alain, CHAPPUIS Jean-Noël, PIGOREAU Didier, LE BELLU Nicole, MASSON Philippe, MONTARU Pierre, GOURAULT Jacqueline, MARY Christian

**POUVOIRS :**

GARCIA Corinne donne procuration à BOURSEGUIN Yann, OLAYA Pierre donne procuration à LE BELLU Nicole, BOUJOT Jérôme donne procuration à THIOULET François, BURNHAM Henri donne procuration à GASIGLIA Jean, MARSEAULT Marie-Noëlle donne procuration à DARNIS Michel, GILBERT Elie donne procuration à TONDEREAU Alain, BARROIS Yves donne procuration à BOULAY Jean-Albert, LE TROQUIER Catherine donne procuration à LEFEBVRE Jean-Pierre, GRICOURT Marc donne procuration à DEGRUELLE Christophe

**MEMBRES EXCUSES :**

GAVEAU Simone, VETELE Benjamin, MOELO Didier, LEDOUX Stéphane, LEPRAT Denis, LHERITIER Catherine, BARBOUX Annie, SEVREE Yannick, FESNEAU Michel

***Début de séance 11 h 00***

**Secrétaire de séance :**

***Monsieur Stéphane BAUDU***

---

<b>N° 2017-094</b>	<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> – Zone d'Aménagement Concerté Le Bout des Hayes Ouest – Autorisation donnée à la SEM 3 Vals Aménagement pour la cession d'un terrain à la société Holding Catroux - llot n°1B
--------------------	---

Le bureau communautaire a décidé de :

- autoriser la SEM 3 Vals Aménagement à céder, à la société HOLDING CATROUX ou toute société qui s'y substituerait, un terrain à vocation d'activités sur l'ilot 1B de 60 186 m<sup>2</sup> (sous réserve du document d'arpentage définitif), à prendre sur les parcelles cadastrées Ville de Blois section ZA n°158 et à Villebarou section ZK n°444, 445 pour une surface de plancher globale maximale de 100 000 m<sup>2</sup> ;
- dire que cette cession est consentie moyennant un prix de vente d'un montant total de 1 324 092,00 € HT, TVA en sus au taux en vigueur, soit un prix de vente de 22 € HT le m<sup>2</sup> ;
- approuver les termes du Cahier des Charges de Cession de Terrains annexé à la présente délibération dont certains titres seront régularisés et complétés préalablement à la signature de l'acte authentique de vente ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette opération et de la présente décision.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2017-095</b>	<b>AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b> – Aménagement du bras de décharge de la Bouillie – Acquisition auprès de Colette KLEIN d'un ensemble immobilier situé à Blois, 1, 3ème Impasse du Glacis
--------------------	---

Le bureau communautaire a décidé de :

- accepter le principe d'acquisition par la Communauté d'Agglomération de Blois Agglopolys auprès de Madame Colette KLEIN d'un ensemble immobilier situé à Blois, 1, 3ème impasse du Glacis,
- dire qu'il sera procédé à cette acquisition pour un prix de 139 000 euros (frais liés à l'acquisition inclus),
- dire que la somme de 8 200 euros restera à la charge de la Communauté d'Agglomération de Blois,
- autoriser Monsieur le Président à déposer au nom de la Communauté d'Agglomération de Blois, un dossier de demande de subvention auprès des services de l'État au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs FPRNM, pour l'acquisition et la démolition du bien,
- préciser que la Communauté d'Agglomération de Blois, s'engage à ne pas acquérir le bien, avant que le dossier de subvention ne soit déclaré ou réputé complet par les services de l'État,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer au nom de la Communauté d'Agglomération de Blois, tout acte ou pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2017-096</b>	<b>FONCIER</b> – Carrefour de Châteaudun - acquisition de l'emplacement réservé 1.32 au PLU de Blois, auprès de la société IMMO MOUSQUETAIRES CENTRE OUEST.
--------------------	---

Le bureau communautaire a décidé de :

- décider d'acquérir auprès de la société IMMO MOUSQUETAIRES, la parcelle de terrain située 108 avenue de Châteaudun à Blois, cadastrée HM 79, d'une superficie de 515 m<sup>2</sup>, grevée de l'emplacement réservé 1.32 au PLU de Blois, prévu pour l'élargissement de l'avenue de Châteaudun,

- dire que l'acquisition se fera pour le prix total de 3 100 € et que les frais seront supportés par Agglopolys,

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à signer au nom d'Agglopolys, tous actes et pièces s'y rapportant.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2017-097</b>	<b>CULTURE</b> – Bibliothèques d'Agglopolys - Prix Emmanuel-Roblès - Conditions de versement de la bourse au lauréat
--------------------	--

Le bureau communautaire a décidé de :

- autoriser la prise en charge des frais relatifs à l'accueil des membres du jury, des auteurs sélectionnés et des invités à l'édition 2017, ainsi que leurs accompagnants,

- verser une bourse d'un montant de 5 000 € au lauréat du Prix Emmanuel-Roblès 2017.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2017-098</b>	<b>CULTURE</b> – Bibliothèques de Blois/Agglopolys - Organisation d'un tournoi « Questions pour un champion »
--------------------	---

Le bureau communautaire a décidé de :

- valider l'attribution de ces lots aux participants du tournoi « Questions pour un champion ».

**Décision : à l'unanimité**

---

La séance est levée à 13h00.

**Pour extrait conforme,  
Le Président, Christophe DEGRUELLE**

**Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables à la Mairie de Blois :  
Service des Assemblées - Hôtel de Ville - 2ème étage - aux horaires d'ouverture du public.**

**Affiché le 21 avril 2017**